



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maison d'arret de Villefranche-sur-Saone

Question écrite n° 370

Texte de la question

M. Louis Pierna attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur les propositions de l'intersyndicale de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone (Rhone) et qui concernent un certain nombre de travaux d'aménagement, tant pour la surveillance que pour l'amélioration des conditions de vie de la population penale. Ces propositions ont ete adressees a la direction penitentiaire. Elles appellent un examen serieux. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour assurer la concertation avec les interesses.

Texte de la réponse

Au mois de juillet 1992, le ministere de la justice a mis en place un premier credit de 400 000 francs permettant de financer un ensemble de travaux d'amélioration des conditions de travail des personnels et de renforcement de la securite de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone. Ces travaux, aujourd'hui acheves, ont ete definis en concertation avec les organisations syndicales. Il s'agit : d'aménager dans le vestiaire des surveillants ; de l'installation de sanitaires reserves aux surveillantes ; de la pose d'interphones en detention ; du renforcement de l'eclairage des facades ; du barreaudage du local de transit ; de l'occultation des grillages de certaines circulations ; et de la mise en place de protections sur les barrieres hyperfréquences. Il en va de meme des transformations apportees au fourgon cellulaire de l'etablissement. Toujours dans le cadre des mesures definies en concertation avec les organisations syndicales, la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone a ete retenue comme site pilote pour experimenter une nouvelle version du dispositif de gestion informatisee du systeme de radiocommunication interne dont sont dotes les etablissements du parc 13000, permettant d'assurer une priorite permanente aux signaux d'alarme. Cette experimentation debutera au cours de l'ete 1993. Outre ces mesures particulieres, les agents de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone beneficieront de la mise en oeuvre du plan national de securite arrete a l'automne dernier. C'est ainsi que cet etablissement figure parmi les sites choisis pour etre dotes de filins anti-helicopteres. Les travaux de pose de ces filins vont debuter a la mi-juin pour s'achever en juillet. Enfin, les personnels de la maison d'arret de Villefranche-sur-Saone qui ne sont pas dotes d'appareils de radiocommunication, recevront, au cours du second semestre 1993, des dispositifs d'alarmes individuelles et portables.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 370

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1258

Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1648